

TRAIL DES FORGES 2024



REGLEMENT

LE TRAIL DES FORGES 2024

PONT-EVEQUE

La Ville de PONT-EVEQUE organise le Samedi 16 Novembre 2024 un ensemble d'épreuves sportives sur la commune de PONT-EVEQUE et la commune environnante de Serpaize :

→ **Départ des courses enfants à 15 h 00** – Stade de la Revolée

*Quatre circuits enfants non chronométrés de 250 m, 400 m, 1000 m et 1400 m environ (certificat médical et licences non obligatoires)

→ **Départ du 14 et 21 km à 18h30 et du 7 km à 18h50** depuis le stade de la Revolée / Arrivée au Stade de la Revolée

*Un trail de **21 KMS** chronométré – 700 m de dénivelé positif

* Un trail de **14 KMS** chronométrée – 350 m de dénivelé positif

*Une course Nature de **7 KMS** chronométrée – 100 m de dénivelé positif

LIEU

L'organisation (accueil, arrivée, podium...) se situe au :

Stade de la Revolée

79 Rue Etienne Perrot

38780 Pont-Évêque.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font uniquement sur internet pour les courses adultes (Trail de 7, 14 et 21 km) :

<https://inscriptions.perfevent.com/traildesforges2024/>

Les inscriptions se feront sur place ou en amont pour les enfants.

Les participants doivent être nés ou être âgés de :

- 16 ans et plus pour le trail de 7km 100 m D+ ;
- 18 ans et plus pour le trail de 14km 350 m D+ ;
- 18 ans et plus pour le trail de 21km 700 m de D+ ;
- entre le 01/01/2019 et le 31/12/2021 (3 et 5 ans) pour la course maternelle de 250 m ;
- entre le 01/01/2016 et le 31/12/2018 (6 et 8 ans) pour la course enfant de 400 m ;
- entre le 01/01/2013 et le 31/12/2015 (9 et 11 ans) pour la course enfant de 1000 m ;
- entre le 01/01/2009 et le 31/12/2012 (12 et 15 ans) pour la course enfant de 1400 m ;

Le nombre d'inscriptions est limité à 500 au total sur les épreuves chronométrées.

FERMETURE DES INSCRIPTIONS internet le vendredi 15 Novembre 2024 à 23h59

REMISE DES DOSSARDS

Sur le site de départ (stade de la Revolée)

Entre 14h00 et 15h00 pour les courses enfants

Entre 16h00 et 18h00 pour les courses adultes

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

La validation définitive de l'inscription sera réalisée après validation des documents obligatoires. **IMPORTANT** : Aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical ou de la licence.

Sans inscription validée, vous ne pourrez pas prendre le départ et aucun remboursement ne sera accordé pour un défaut de document.

Toute inscription est ferme et définitive. Elle ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

TARIFS

DISTANCE	AGE	DEPART	TARIF	
			Avant le 31/10/2024	Au 01/11/2024
250 mètres	Maternelles	15h00		GRATUIT
400 mètres	6-8 ans	15h10		GRATUIT
1000 mètres	9-11 ans	15h20		GRATUIT
1400 mètres	12-15 ans	15h30		GRATUIT
7 kilomètres	16 ans et plus	18h30	10 €	12 €
14 kilomètres	18 ans et plus	18h30	14 €	17 €
21 kilomètres	18 ans et plus	18h30	17 €	21 €

ANNULATION COURSE

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit passé le 31/10/2024.

En cas d'annulation (avant le 31/10/2024), des frais de dossier de 5 € seront retenue.

Dans le cas où l'épreuve serait annulée (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, etc...), l'organisation remboursera les frais d'inscription aux participants.

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge, orage, etc....).

DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard. Il devra être visible sur l'avant et ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification (sauf bon d'achats détachable).

Les dossards sont à retirer à partir de 16h00, sur place, le jour de l'épreuve pour les courses adultes.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit sans en avoir informé l'organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans avoir respecté la procédure définie précédemment, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

CERTIFICATS MÉDICAUX & LICENCES (COURSES ADULTES)

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

→ Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

→ Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (Liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-fédération>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

→ Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

→ Soit D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Le document devra être joint au moment de l'inscription par internet, ou présenté directement au retrait des dossards.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe.

EQUIPEMENTS

Equipelement obligatoire : Une lampe frontale avec piles de rechange, une couverture de survie et un sifflet.

Fortement conseillé : un système d'hydratation de 500mL minimum, un gobelet réutilisable pour les ravitaillements, un vêtement de pluie ou équipement vestimentaire adapté à la météo, des chaussures typées trail.

Facultatif : une réserve alimentaire, un téléphone portable avec batterie chargée,

Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement en fonction.

Respectez toujours les consignes de l'organisation.

L'utilisation des bâtons télescopiques ou non est autorisée après le 3ième km.

Aucune consigne ne sera mise en place par l'organisation. Les affaires des participants restent sous leur responsabilité.

PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible et en respectant le code de la route.

ACCOMPAGNATEURS

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à s'alimenter sur les ravitaillements.

CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE

Le chronométrage sera assuré par un dispositif électronique. Chaque concurrent doit installer son dossard et sa puce fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification. Des contrôles seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

ATTENTION les épingles pour fixer les dossards ne seront pas fournies par l'organisation

Des pointages auront lieu sur le parcours aux endroits stratégiques. Le signaleur pourra vous demander un court temps d'arrêt si votre dossard n'est pas lisible face avant. Vous devez vous y conformer sous peine de mise hors course.

BARRIERES HORAIREES – MISE HORS COURSE

Les temps de passage maximum sont :

Point de Mise hors Course	Barrière horaire	Kilométrage
Bifurcation 21 et 14 KMS	30 min (18h30)	3 KM
Carrière (pour le 21 km uniquement)	0h55 (18h55)	6 KM
Ravitaillement 1 (pour le 21 km uniquement)	1h50 (19h50)	11 KM
Ravitaillement 2 (pour le 21 km uniquement)	2h50 (20h50)	16.5 KM

Attention : Aucun participant ne sera chronométré après cette barrière horaire. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après cette barrière horaire.

Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE :

- en cas de non-respect du code de la route et des mentions prévues sur les panneaux
- en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 20 mètres après le ravitaillement)
- en cas de coupe du parcours ou de triche avérée.

ABANDON

Tout abandon de course doit être signalé à l'organisation afin que des recherches inutiles ne soient pas engagées en cas de non arrivée de tous les inscrits. Dans le cas contraire, les frais de recherches éventuels engagés seront facturés au concurrent ayant abandonné sans le signaler. Pensez aussi à bien rendre votre puce.

RAVITAILLEMENTS

Les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque ravitaillement. Un ravitaillement liquide est prévu sur le 7km (km2) et deux sur le 14km (km3 et km9.5) et le 21km (km11 solide + liquide et km16.5 liquide) et à la fin de chaque course.

Le ravitaillement solide, au km11 sur le 21km, sera constitués d'eau, de Cola, d'aliments salés (biscuits salé type tuc...), et sucrés (type pate de fruit ou barres de céréales, chocolat, bananes ...)

SIGNALISATION

Les parcours seront fléchés par marquages au sol, rubalise et fanions phosphorescents. Les carrefours urbains seront signalés par des panneaux et/ou protégés par des signaleurs.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. Chaque participant devra se rendre visible avec une lampe frontale à l'avant pour voir et être vu, ainsi que par tout moyen à l'arrière (clignotant rouge, bandes réfléchissantes, gilet de sécurité...).

La responsabilité de l'organisation ne pourra être engagée en cas de non-respect du code de la route et de défaut de signalisation.

Rappel : Chaque coureur est tenu d'appliquer le code de la route lors de l'épreuve et compte tenu du parcours.

SERVICE MÉDICAL

Le dispositif de secours est assuré par les Sauveteurs Secouristes du Pays Viennois.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance.

Il incombe à tous les participants de s'assurer personnellement (responsabilité civile).

RÉCOMPENSES

L'ensemble des enfants recevront une médaille en fin de course.

Les 3 premiers coureurs Scratch du 7km, 14km et du 21 km, Hommes et Femmes, seront récompensés ainsi que les premiers de chaque catégorie, homme et femme (sans cumul avec le classement précédent), selon barème FFA en vigueur.

UTILISATION D'IMAGES

Mon inscription vaut acceptation :

« J'autorise expressément les organisateurs du TRAIL DES FORGES, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

CNIL

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions seulement de notre association. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance :

- De ce règlement 2024
- De la réglementation des courses hors stade, adoptée par le Comité Directeur de la FFA en vigueur au jour de la course et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.